

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **11 février 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Samuel Nadeau  
Siège #3 - Samuel Boudreault  
Siège #4 - Simon Therrien  
Siège #5 - France Germain  
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse.  
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 9 février 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

**2666-02-2021**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**3.1** - Avis de motion / projet de règlement 372-2021 Décrétant un emprunt de 1 130 000\$ pour le développement d'un quartier résidentiel

**3.2** - Projet de règlement no 372-2021 Décrétant une dépense de 1 131 000\$ destinée à la réalisation de travaux d'infrastructures de voirie pour le développement d'un nouveau quartier résidentiel situé dans le secteur des puits

**4 - VARIA**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Boudreault, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

### **3 - SUJETS À DISCUTER**

**2667-02-2021**

#### **3.1 - Avis de motion / projet de règlement 372-2021 Décrétant un emprunt de 1 131 000\$ pour le développement d'un quartier résidentiel**

Le conseiller Monsieur Samuel Boudreault donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 372 2021 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructure pour le développement d'un nouveau quartier résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2668-02-2021**

#### **3.2 - Projet de règlement no 372-2021 Décrétant une dépense de 1 131 000\$ destinée à la réalisation de travaux d'infrastructures de voirie pour le développement d'un nouveau quartier résidentiel situé dans le secteur des puits**

Attendu que la municipalité entend réaliser des travaux d'aménagement de terrain, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, travaux d'aqueduc, travaux de voirie, de bassin de rétention, dans le secteur des puits;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux;

Attendu qu'au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 1061 du code municipal prévoit que le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec;

Ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toutes dépenses accessoires;

De plus, le règlement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 février 2021;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4 - VARIA**

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire du **11 février 2021** est fermée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Nicole Viel Noonan, mairesse

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 11 février 2021.

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière